

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTIONS
A MME NATHALIE NICOULAUD, ADJOINTE,**

Le Maire,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu l'arrêté n° 2022-40-DF du 4 mars 2022 donnant délégation de fonction à Mme Nathalie NICOULAUD et de signature pour les affaires relatives aux commerces et entreprises locales et aux circuits courts,

Considérant que l'arrêté n° 2022-40-DF est complété par les dispositions du présent arrêté,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de fonction et de signature en matière de ressources humaines,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Nathalie NICOULAUD, septième adjointe, est déléguée pour intervenir dans le domaine des ressources humaines.

ARTICLE 2 : Mme Nathalie NICOULAUD reçoit délégation de signature à l'effet de signer au nom du Maire tous les documents relatifs aux ressources humaines.

ARTICLE 3 : Les documents mentionnés à l'article précédent devront porter les nom, prénom, qualité et la mention manuscrite « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Mme Nathalie NICOULAUD.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée :

- au Comptable de la collectivité

Fait à AMBAZAC, le 6 septembre 2023

Le Maire,

Peggy BARIAT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Notifié le 15/09/2023

Signature de l'agent :